



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

DEPARTEMENT DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT

COMPTE RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 10 mars 2020

Membres en exercice :	70
Présents :	58
⌘ Dont Pouvoirs	1
Votants :	59
Absents :	11
dont représentés	

Date de convocation :

Le 03 mars 2020

Secrétaire de séance :

Mme LIARD Marie-Christine

Acte publié le:

12 mars 2020

Le 10 mars 2020, à dix-huit heures, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en la salle du Tahiti à GACE, sous la présidence de Madame MAYZAUD Marie-Thérèse, Présidente.

Étaient présents : Mme MAYZAUD Marie-Thérèse, Mme NOGUES Nelly, M. FERET Luc, M. FERET Jean-Pierre, M. GOURDEL Sébastien, M. DREUX François, Mme LIARD Marie-Christine, M. CHOULET Jean-Marie, M. DESLANDES Kléber, M. BIGOT Philippe, Mme BEAUVAIS-GUERIN Marie-Claire, M. ROMAIN Guy, M. QUEUDEVILLE Jacques, M. ROSE Gérard, Mme GRESSANT Martine, M. LAIGRE Thierry, M. TOUCHAIN Philippe, M. LAIGRE Jean-Claude, M. ROBIN Jean-Marie, M. BIGNON Christophe, M. JARDIN Daniel, M. COUSIN Michel, M. PLUMERAND Jean, M. CHRETIEN Bernard, M. ALLAIN André, Mme COLETTE Thérèse, M. CAPLET Xavier, Mme TRINITE Monique, M. LURSON Patrick, M. COTREL LASSAUSSAYE Daniel, M. LANGLOIS Paul, M. LAMPERIERE Emile, Mme BEAUDOUIN Isabelle, M. HUE Jean-Claude, Mme BOIS Agnès, M. TANGUY Gérard, M. LANGLOIS Georges, Mme OLIVIER Hélyette, Mme STALLEGGER Pascale, M. HOORELBEKE Dominique, M. BLONDEAU Frédéric, M. LECACHE Stéphane, DE LESQUEN Bruno, M. CHOLET Michel, Mme DENIS Marie-Laure, M. GRIMBERT Jean, Mme QUERU Nadine, Mme COUGE Huguette, M. PALLUD Jean, Mme OGER Yvonne, M. BATREL Serge, M. ROBILLARD Denis, Mme LEBRETON Geneviève, M. BIGOT Michel, Mme ROUTIER Isabelle, M. HAUTON Charles, M. PINHO Jérémias, M. DE COLOMBEL Bertrand.

Pouvoirs :

M. ROUMIER François a donné pouvoir à M. CAPLET Xavier

Étaient absents et excusés :

M. BRIANÇON Gilbert, M. FEREY Philippe, M. LELOUVIER Vincent, M. GORET Didier, M. GOURIO Alain, M. LAMPERIERE Alain, M. COUPE Jean-Luc, M. ROLAND Régis, M. STIMAC Michel, M. THOUIN Stéphane, M. BECQUET Luc.

Présence de Monsieur VANDON Damien, Trésorier principal

ORDRE DU JOUR

Le conseil communautaire, à l'unanimité

■ **Adopte** l'ordre du jour du conseil communautaire en date du 10 mars 2020

■ **Décide d'ajouter à l'ordre du jour une question complémentaire :**
- **Vote des taux - Taxes Ordures Ménagères 2020**

1- INTERVENTION DES SERVICES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Les services du Conseil départemental en charge de la politique de lutte contre la prolifération des frelons asiatiques accompagnés du technicien référent du GDS Orne, présentent les solutions mises en œuvre par le Conseil départemental concernant la problématique des « frelons asiatiques » dans l'Orne.

Le Département, les Communes ou les Communautés de Communes de l'Orne proposent une aide financière pour la destruction des nids signalés sur le territoire. Pour information, au 31 décembre 2019, 343 destructions de nids étaient prises en charge dans le Département.

Cette aide s'adresse à tous les particuliers qui souhaitent faire détruire un nid situé sur leur terrain dans l'Orne.

Le coût de destruction d'un nid varie grandement selon sa hauteur : de 100 € environ pour un nid à moins de 5 mètres à 130 € - 200 € jusqu'à 15 mètres. Au dessus de 15 mètres, cela dépend du terrain, de la location de nacelle, etc...

La participation financière du Département est de 33% du coût de l'intervention (plafonnée à 50 €). A cela peut s'ajouter une participation de la commune ou de la communauté de communes, à hauteur de 67% maximum.

Toutes les collectivités participant aux prises en charge financières peuvent disposer d'un compte sur la plateforme de déclaration en ligne : www.frelonasiatique61.fr

Les collectivités peuvent, sur cette plateforme, télécharger le formulaire de conventionnement et le modèle de délibération, puis déposer les documents directement en ligne.

Cette plateforme de déclaration, permet également à tout particulier disposant d'un terrain dans l'Orne de signaler la présence d'un nid et de fournir les documents nécessaires pour prétendre à la participation du Département et de certaines collectivités. Les nids de frelons asiatiques pourront être déclarés dès le 4 mai 2020 et jusqu'au 30 novembre 2020. Vous y trouverez également la liste des entreprises partenaires pour la destruction des nids.

2- COMPETENCE SERVICES A LA PERSONNE **AIRE DE GRAND PASSAGE – Dossier d'Utilité Publique (D.P.U)**

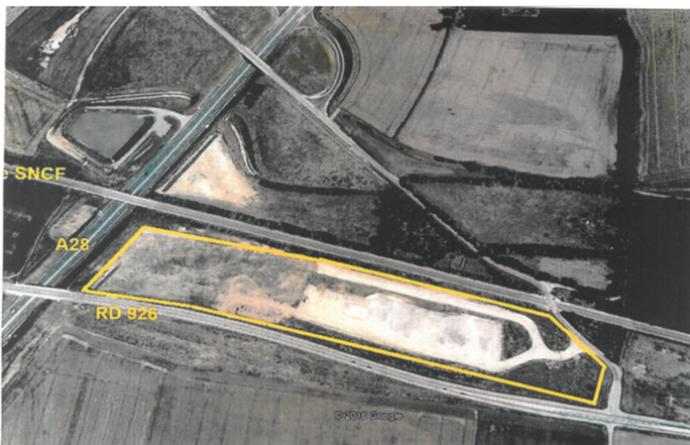
Le conseil communautaire, **à la majorité**

Contre : Mesdames GRESSANT, COUGE, BEAUDOUIN, Messieurs PALLUD, BIGOT, BATREL, GRIMBERT, ROBIN

Abstentions : Messieurs DE LESQUEN, ALLAIN

Oui, l'exposé de Madame la Présidente :

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée ses délibérations du 3 juillet 2018 décidant la réalisation d'une aire de Grand Passage sur la commune de Saint Germain de Clairefeuille.



Ce terrain d'une contenance de 4.7 hectares est bordé par l'autoroute, la voie de chemin de fer et la D 926 . Il n'y a pas d'habitation à proximité immédiate.

Le terrain a été estimé par les services des domaines (avis du 18 décembre 2017- cet avis a été renouvelé au mois de février 2020) 26 000 € et appartient à la société ACTIVERT.

Depuis cette date, plusieurs COPIL ont eu lieu à la Sous-préfecture d'Argentan pour la mise en place de ce dossier, la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault ayant accepté à la majorité de porter ce projet dans le département de l'Orne pour le compte de l'ensemble des intercommunalités pour qui cette compétence est obligatoire.

Madame la Présidente rappelle l'appel à concurrence à l'effet de retenir le cabinet d'études qui accompagnera la collectivité dans la mise en place de ce dossier

Les missions attendues sont les suivantes :

- a- Construction d'une aire de grand passage pouvant accueillir 50 à 200 caravanes voyageant ensemble
Phase 1- DUP
- b- Réalisation du dossier de déclaration d'utilité publique et l'expropriation si le propriétaire refuse l'offre de la CDCVAM
Phase 2 – Procédures administratives
- c- L'instruction du permis d'aménager
- d- L'établissement d'un dossier loi sur l'Eau
- e- La localisation des zones polluées pour un traitement adapté et raisonné
- f- Une intégration paysagère appropriée : plantation d'une haie bocagère sur le pourtour du site en raison de la proximité de l'autoroute, de la route départementale et de la voie ferrée.
Phase 3 – Passation et exécution des travaux
- g- **Dossier PRO pour le lancement du marché de travaux**
- h- la reconnaissance des réseaux pour réaliser cet aménagement,
- i- le respect du décret pour la prise en compte des conditions minimales d'accueil
- j- La mise en place d'une protection efficace contre le bruit, les projections pouvant provenir de la route et de la voie ferrée
- k- La mise en place d'un système anti-intrusion empêchant l'accès à l'aire en dehors de son ouverture
- l- Assistance et direction de l'exécution des travaux
- m- Calendrier souhaité de mise en place : Dernier trimestre 2019, à parfaire
- n- Le suivi de l'étude sera assuré par un comité de pilotage composé des élus de la communauté de communes, de Mesdames les sous-préfets en charge de ce dossier, des services de l'Etat, des représentants des gens du voyage, du prestataire retenu.

L'offre de la société ARTELIA Ville et Transport sise 4 Avenue de Cambridge – 14200 – HEROUVILLE S/CLAIRE pour réaliser l'étude opérationnelle en vue de l'aménagement d'une aire de grand passage dans le département de l'Orne sur la commune de Saint Germain de Clairefeuille (61) est retenue.

Le montant de l'offre est de :

Libellé	Montant	
	HT	TTC
Entreprise : ARTELIA		
Offre de base	64 990,00 €	77 988,00 €
Ajustements		
TOTAL DU MARCHE	64 990,00 €	77 988,00 €

Le montant de la prestation est décomposé en :

▣ Mission d'étude :	17 660.00 € HT
▣ Mission de maîtrise d'œuvre	47 330.00 € HT
	64 990.00 € HT
	77 988.00 € TTC

Madame la Présidente rappelle l'enveloppe financière proposée pour cette opération et les conditions de son financement :

libellé		Montant HT	Montant TTC
Terrain d'assiette		26 000,00	31 200,00
Aire de grand passage		265 000,00	318 000,00
Honoraires M Œuvre - 10%		26 500,00	31 800,00
Etudes diverses		20 000,00	24 000,00
Total du projet	Taux	337 500,00	405 000,00
Subvention DETR-FSIL	80,00%	254 000,00	254 000,00
Subvention sur études	70,00%	14 000,00	14 000,00
Participations autres intercommunalités			66 949,91
FCTVA			66 436,20
Solde restant à charge - 5,12%			3 613,89
			-
Total du projet		337 500,00	405 000,00

Madame la Présidente a été autorisée à formaliser les engagements financiers avec les autres intercommunalités du département pour la réalisation de l'aire de grand passage, concernant le financement du reste à charge :

- D'une part, du coût de réalisation
- D'autre part, du coût de fonctionnement
- De retenir comme clé de répartition des charges : le potentiel financier agrégé des communautés de communes
- Les participations des parties seront des dépenses obligatoires pour les collectivités concernées

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire en date du 3 juillet 2018

Vu l'avis de la commission des finances et du bureau de la communauté de communes

Considérant que les délégués communautaires ont pris connaissance des dossiers en cours et qu'ils figuraient en annexe de la note de synthèse de ce conseil communautaire :

- D'une part, l'ensemble des délibérations prises lors de la séance du 3 juillet 2018
- D'autre part, du dossier d'enquête parcellaire proposé par la société ARTELIA et de sa note explicative
- De l'avis des domaines actualisé du 19 décembre 2019

■ **Décide :**

- **D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à engager cette procédure d'expropriation**
 - Les courriers reçus du propriétaire ACTIVERT ne permettent aucune négociation amiable
 - Il est fait valoir un projet d'aménagement de terrain qui n'a jamais été déposé dans aucune instance et d'un coût démesuré
 - Le terrain, correspondant au délaissé d'autoroute réunit les conditions pour permettre la réalisation d'une aire de grand passage permettant l'accueil de 200 caravanes et est central dans le département
 - L'accessibilité routière est diversifiée
 - L'espace actuel est en friche
 - La valeur du terrain a été confirmée le 19 décembre 2019 et l'emprise convient pour l'installation d'un tel équipement
 - La création d'un équipement de ce type est indispensable au département de l'Orne
- **D'autoriser l'organe exécutif de la communauté de communes à saisir Madame le Préfet d'une demande de déclaration de DUP**
- **De prendre acte du dossier d'enquête parcellaire adressé par ARTELIA qui détermine avec exactitude les biens situés dans l'emprise du projet et d'identifier avec exactitude les propriétaires.**

➤ **De déclarer avoir pris connaissance des éléments du dossier :**

Ensemble des délibérations antérieures nécessaires à la mise en place du projet
Ce dossier est préalable au dossier de cessibilité.

➤ **De solliciter l'organisation conjointe de 2 enquêtes publiques que sont :**

- le dossier d'enquête publique, préalable à la déclaration de la DUP. Cette enquête aura pour but de vérifier l'utilité publique de l'opération
- le dossier d'enquête parcellaire, préalable à l'arrêté de cessibilité
Elle peut être organisée seule, après signature de la DUP ou conjointement avec l'enquête préalable à la DUP

➤ **De dire que les crédits suffisants sont prévus au Budget principal de la communauté de communes – Opération n°153**

3- ZONE D'ACTIVITES DE VIMOUTIERS – CESSION D'UN TERRAIN

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Considérant le souhait de l'entreprise VERSERON demandant à acquérir la parcelle de terrain AZ 166 en vue d'étendre son activité, dans la zone d'activités de Vimoutiers

■ **Décide :**

- de céder à la SCI J-M-G sise 7 Rue de Fordingbridge à Vimoutiers, la parcelle de terrain AZ 166 d'une contenance de 2 487 m² au prix de 7.00 € HT, le m². Le prix de vente est donc arrêté à la somme de 17 409.00 € HT.
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer l'acte authentique de vente en l'étude de Maître SEJOURNE, notaire à Vimoutiers
- de dire que les frais annexes de la vente sont à la charge de l'acquéreur
- de dire que le produit de la vente sera inscrit au Budget primitif 2020 – Chapitre 024

4- VOIRIE SAP-EN-AUGE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu la demande de la commune de Sap-en-Auge et l'intérêt de refaire en enrobé le parking de la cour du Point du Jour, le montant des travaux étant de 11 362.00 € HT

■ **Décide de donner un avis favorable** au versement d'un fonds de concours d'un montant de 2 272.40 € pour permettre la réalisation de ce projet sur la commune de Sap-en-Auge, comme exposé dans les attendus

■ **Dit qu'un crédit suffisant sera prévu au Budget primitif 2020 – Chapitre 20**

5- BUDGETS PRIMITIFS 2020

A- Budget annexe du SPANC

a) Budget primitif 2020

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2020

Après avoir entendu les comptes administratifs pour l'exercice 2019

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ **Adopte** le budget primitif 2020 du budget annexe du SPANC de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, celui-ci s'équilibrant en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	115 380,27	72 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		43 380,27
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	115 380,27	115 380,27
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	278 311,41	250 633,29
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		27 678,12
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	278 311,41	278 311,41
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	393 691,68	393 691,68

- **Section d'investissement : 278 311.41 €**
- **Section de fonctionnement : 115 380.27 €**

b) Redevances et tarifs 2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu la nécessité d'équilibrer le budget à terme

■ **Décide** de revaloriser, à compter du 1^{ER} avril 2020 les tarifs et redevances du service du SPANC ainsi qu'il suit :

	taux TVA	Tarifs 2018-2019-		Tarifs 2020-	
		HT	TTC	HT	TTC
Contrôle des installations					
<u>Dans le cadre des réhabilitations</u>					
▫ conception	10%	27,27 €	30,00 €	30,91 €	34,00 €
▫ réalisation	10%	85,45 €	94,00 €	89,09 €	98,00 €
<u>Dans le cadre des constⁿneuves</u>					
▫ conception	20%	25,00 €	30,00 €	28,33 €	34,00 €
▫ réalisation	20%	85,83 €	103,00 €	89,17 €	107,00 €
Visite sur le terrain pour vérifier les conclusions des bureaux d'études					
▫ Réhabilitations	10%	29,09 €	32,00 €	32,73 €	36,00 €
▫ Constructions neuves	20%	29,17 €	35,00 €	32,50 €	39,00 €
Nouvelle vérification de la demande après avis défavorable					
▫ Réhabilitations	10%	31,82 €	35,00 €	35,45 €	39,00 €
▫ Constructions neuves	20%	31,67 €	38,00 €	35,00 €	42,00 €
Contre visite d'exécution après avis défavorable					
▫ Réhabilitations	10%	61,82 €	68,00 €	65,45 €	72,00 €
▫ Constructions neuves	20%	60,00 €	72,00 €	63,33 €	76,00 €
<u>Lors des cessions immobilières</u>					
<i>si le pétitionnaire n'est pas à jour de ses redevances, diagnostique exceptionnel</i>	20%	150,00 €	180,00 €	155,00 €	186,00 €
Sondage à la tarière	20%	16,67 €	20,00 €	20,00 €	24,00 €
▫ Pénalités en cas de refus de visite					
▫ Visites en cas d'absence de propriétaire	20%	35,83 €	43,00 €	39,17 €	47,00 €
▫ Redevance d'équilibre					
* Contrôle périodique	10%	17,27	19,00		
Proposition pour l'exercice 2020					
				19,09 €	21,00 €

B- Budget annexe des Ordures Ménagères

a) Budget primitif 2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2020

Après avoir entendu les comptes administratifs pour l'exercice 2019

Vu la dissolution des syndicats SICDOM et SMRTOM et le transfert des résultats section par section

	Section	
	investissement	Fonctionnement
CDC VAM	37 906,10 €	66 656,50 €
SMRTOM	7 363,73 €	341 442,86 €
SICDOM		
b Principal	- 34 398,11 €	112 314,88 €
Tri	16 047,54 €	46 225,79 €
Déchetteries	15 451,09 €	64 429,77 €
Total	42 370,35 €	631 069,80 €

Vu la dette transférée après la dissolution des syndicats

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICM de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				485 435,76					81 683,13	12 915,59		1 561,28	
1641 Emprunts en euros (total)				485 435,76					81 683,13	12 915,59		1 561,28	
2327921-232792EUR/24100 (2801)	N		A-1	24 594,56	7,92	F	FIXE	5,180	2 559,05	1 274,00		95,94	
00362000715225-03 (OM1-SICDOM)	N		A-1	59 500,00	8,25	F	FIXE	3,864	7 000,00	2 246,56		439,55	
MON202855EUR/206675 (OM1-SMRTOM)	N		A-1	144 851,73	2,83	F	FIXE	4,339	45 939,16	7 271,54		929,84	
MP248420EUR-261299-261302 (OM2-SICDOM)	N		A-1	75 602,63	8,00	V	ELIBERSON + 0,12000	0,549	6 979,92	396,83		32,49	
00362-417164 002 02 (OM2-SMRTOM)	N		A-1	180 886,84	8,83	F	FIXE	0,978	19 305,00	1 736,64		162,46	
1643 Emprunts en devises (total)													

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ **Adopte** le budget primitif 2020 du budget annexe des Ordures ménagères de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, celui-ci s'équilibrant en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 612 687,90	1 981 618,10
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		631 069,80
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 612 687,90	2 612 687,90
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) (1)	520 012,10	488 141,75
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	10 500,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		42 370,35
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	530 512,10	530 512,10
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	3 143 200,00	3 143 200,00

- Section d'investissement : **530 512,10 €**
- Section de fonctionnement : **2 612 687,90 €**

b) Redevances et tarifs 2020

Le conseil communautaire, à la majorité

1 contre : M. ROBILLARD

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu le budget 2020 des Ordures Ménagères

■ **Décide de revaloriser le montant des redevances spéciales 2020 tel que ci-après :**

	U	2017	2018	2019	2020
					1,02%
Redevance spéciale pour les salles aménagées recevant du public	m ²	1,38 €	1,40 €	1,43 €	1,46
Redevance spéciale pour les locaux à usage commercial et industriel		196,79 €	197,00 €	200,94 €	204,96
Redevance spéciale pour les maisons de retraite et/ou médicalisées	lit	20,84 €	20,90 €	21,32 €	21,74
Redevance volontaire pour un système particulier de ramassage des cartons :					
▣ Pour les quantités > à 1/2 m ³ , par semaine		103,36 €	103,50 €	105,57 €	107,68
▣ Pour les autres		66,28 €	66,30 €	67,63 €	68,98
Enlèvement ponctuel Ordures Ménagères				150,00 €	153,00

c) Taxes Ordures Ménagères 2020

Le conseil communautaire, à la majorité

Contre l'augmentation des taux : Madame BEAUDOUIN, Messieurs TOUCHAIN, ROBIN, GOURDEL, DE LESQUEN

Pour une augmentation de 0.5 Points : Madame ROUTIER, Messieurs PINHO, BIGOT Philippe, LAIGRE Thierry, DE COLOMBEL

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Considérant la somme nécessaire à l'équilibre du budget 2020

Bases exonérées sur délibération	274 016		
Bases écrêtés sur délibération	103 202		
Coefficient plafonnement	2,5%		
Bases définitive de l'année précédente	10 835 097		
Bases prévisionnelles d'imposition	10 997 750		
Zones d'imposition	Bases	Taux	Pdts attendus
01- Ex-camembert- IFP Le SAP - Urbain	179 299	12,93	23 183
02- Ex-camembert- Vimoutiers - Urbain	2 479 572	15,52	384 830
03- Ex-camembert - Zone rurale	2 369 933	12,21	289 369
04- Ex-Région de Gacé - Urbain	1 538 143	18,99	292 093
05- Ex-Région de Gacé - Rural	1 385 872	11,17	154 802
06- Ex-Vallée du Merlerault	3 044 931	13,35	406 498
TOTAL	10 997 750		1 550 775

Considérant qu'il conviendra de réfléchir à une harmonisation des taux par rapport au service (10 ans) ;

■ **Décide de revaloriser chacun des taux de la taxe ordures ménagères d'un point**

■ **Fixe pour l'exercice 2020 les taux de la taxe ordures ménagères tels que ci-après :**

Zone 01- Ex-camembert – IFP le Sap – Urbain

12.93 %

Zone 02- Ex-camembert – Vimoutiers - Urbain

15.52 %

Zone 03- Ex-camembert – Zone rurale
 Zone 04- Ex-Région de Gacé – Urbain
 Zone 05- Ex-Région de Gacé – Rurale
 Zone 06- Ex-Vallée du Merlerault

12.21 %
 18.99 %
 11.17 %
 13.35 %

C- Budget des zones d'activités

a) Budget annexe de la Zone Artisanale de Launay

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2020

Après avoir entendu les comptes administratifs pour l'exercice 2019

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ **Adopte** le budget primitif 2020 du budget annexe de la ZA DE LAUNAY de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, celui-ci s'équilibrant en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	305 414,67	305 414,67
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	305 414,67	305 414,67
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) (1)	201 993,67	502 398,34
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	300 404,67	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	502 398,34	502 398,34
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	807 813,01	807 813,01

- Section d'investissement : 502 398.34 €
- Section de fonctionnement : 305 414.67 €

b) Budget annexe de la Zone Artisanale de Beaumont

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2020

Après avoir entendu les comptes administratifs pour l'exercice 2019

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ **Adopte** le budget primitif 2020 du budget annexe de la ZA DE BEAUMONT de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, celui-ci s'équilibrant en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	724 879,39	724 879,39	
+	+	+	
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)			
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)			
=	=	=	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	724 879,39	724 879,39	
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) (1)	677 317,99	1 200 754,21	
+	+	+	
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)			
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	523 436,22		
=	=	=	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 200 754,21	1 200 754,21	
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)	1 925 633,60	1 925 633,60	

- Section d'investissement : 1 200 754.21 €
- Section de fonctionnement : 724 879.39 €

c) **Budget annexe de la Zone Artisanale de Sap-en-Auge**

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Où, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2020

Après avoir entendu les comptes administratifs pour l'exercice 2019

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ **Adopte** le budget primitif 2020 du budget annexe de la ZA DE SAP EN AUGÉ de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, celui-ci s'équilibrant en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	90 803,18	90 803,18
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	90 803,18	90 803,18
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) (1)	90 793,18	90 793,18
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	90 793,18	90 793,18
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	181 596,36	181 596,36

- section d'investissement : 90 803,18 €
- section de fonctionnement : 90 783,18 €

D- **Budget Primitif de la CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault**

a) **Subventions 2020**

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable des commissions techniques : culture, scolaires, enfance, tourisme, services à la personne

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ Décide :

1- Fixe l'enveloppe budgétaire à inscrire à l'article 6574 des subventions du Budget primitif 2020 à la somme de 275 000 €

RECAPITULATIF	2017		2018		2019		2020	
	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel
	Réalisé		Réalisé		Réalisé		Prévu	
Subventions à caractère culturel	3 340,00	2 000,00	17 700,00	400,00	12 200,00	14 775,00	14 350,00	-
Subventions enfance	90 184,95	7 000,00	86 985,48	7 300,00	95 277,00	11 500,00	100 025,00	25 100,48
Subventions à caractère social	13 105,00	400,00	17 174,00	300,00	17 174,00	4 500,00	23 174,00	-
Subventions à caractère touristique	2 345,00	-	3 500,00	-	5 000,00	-	3 000,00	2 000,00
Subventions animaux errants	18 696,00	-	27 657,10	-	12 597,70	-	13 697,70	-
Subventions d'intérêt local	2 995,00	400,00	3 200,00	-	3 200,00	10 000,00	3 200,00	-
Subventions à caractère économique	1 096,00	-	1 565,00	2 257,20	1 565,00	1 800,00	1 565,00	10 000,00
Subventions scolaires	39 694,30	90,00	37 356,00	10 347,00	27 349,00	984,00	30 074,00	100,00
Subventions à caractère sportif					2 458,00	-	7 500,00	33 900,00
Divers								7 313,82
	171 456,25	9 890,00	195 137,58	20 604,20	176 820,70	43 559,00	196 585,70	78 414,30
	181 346,25		215 741,78		220 379,70		275 000,00	

2- Décide d'accorder les subventions aux différents organismes et associations du territoire tel que ci-après :

LIBELLE	2017		2018		2019		2020	
	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel
	Réalisé		Réalisé		Réalisé		Prévu	
<u>Subventions à caractère culturel</u>								
Gacé - Arts Expos Gacé			1 100,00					
Arts improvisés - St Aubin de Bonneval et achat de spectacles sur l'ensemble du territoire			2 000,00		3 000,00		3 000,00	
Arts improvisés - Culture dans les écoles								
Musique en campagne			300,00				150,00	
Spectacle "Confidences de la Dame aux Camélias"			1 500,00					
SEPTEMBRE MUSICAL	2 100,00		2 100,00		3 000,00		3 000,00	
Amicale école de musique	100,00		100,00		100,00		100,00	
Les chœurs de l'armée russe						13 775,00		
Camembert au cœur de l'histoire	540,00		5 000,00		500,00		2 500,00	
Média - Risle	600,00		600,00		600,00		600,00	
Biches festival		2 000,00	5 000,00		5 000,00	1 000,00	5 000,00	
Familles rurales - Gacé - Concert pour la paix				400,00				
	3 340,00	2 000,00	17 700,00	400,00	12 200,00	14 775,00	14 350,00	
	5 340,00		18 100,00		26 975,00		14 350,00	

LIBELLE	2017		2018		2019		2020	
	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel
	Réalisé		Réalisé		Réalisé		Prévu	
Subventions d'intérêt local								
Comice agricole								
▫ Vimoutiers	800,00		800,00		800,00		800,00	
▫ Fay, Mahéru, St Pierre	195,00							
▫ Gacé, Merlereraut	1 000,00		1 000,00		1 000,00		1 000,00	
Vimoutiers animation - concours cidre		400,00	400,00		400,00		400,00	
STE HYPIQUE DE GACE	1 000,00		1 000,00		1 000,00		1 000,00	
42eme FETE DE LA TERRE - STE GAUBURGE						10 000,00		
	2 995,00	400,00	3 200,00	-	3 200,00	10 000,00	3 200,00	
	3 395,00		3 200,00		13 200,00		3 200,00	

LIBELLE	2017		2018		2019		2020	
	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel
	Réalisé		Réalisé		Réalisé		Prévu	
Subventions à caractère économique								
Bourse								
* soutien projet				1 861,20		1 500,00		5 000,00
* permis de conduire				396,00		300,00		5 000,00
ORNE INITIATIVE (15 656 habitants)	1 096,00		1 565,00		1 565,00		1 565,00	
	1 096,00	-	1 565,00	2 257,20	1 565,00	1 800,00	1 565,00	10 000,00
	1 096,00		3 822,20		3 365,00		11 565,00	

LIBELLE	2017		2018		2019		2020	
	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel
	Réalisé		Réalisé		Réalisé		Prévu	
Subventions scolaires								
COLLEGE HEE FERGANT-Piscine	2 793,00		2 793,00		2 768,00		2 011,00	
Crédits scolaires								
(10 € par élève)								100,00
ECOLE DE CROUTTES	350,00		175,00	225,00				
Effectifs au 03-2020					420,00		420,00	
ECOLE G FLAUBERT	1 480,00		565,00	495,00				
Effectifs au 03-2020					1 230,00		1 210,00	
ECOLE STE GAUBURGE-ECHAUFFOUR	745,00		1 080,00	385,00				
Effectifs au 03-2020					1 555,00		1 510,00	
ECOLE DE NONANT LE PIN	580,00		350,00	335,00				
Effectifs au 03-2020					690,00		670,00	
ECOLE DU MERLERAUT			195,00	295,00				
Effectifs au 03-2020					470,00		460,00	
ECOLE DU SAP	1 540,00		770,00	585,00				
Effectifs au 03-2020					1 180,00		1 150,00	
ECOLE DE GACE			1 310,00	1 550,00				
Effectifs au 03-2020					2 845,00		2 790,00	
* Subvention 8€ x nbe élèves	2 232,80							
* Ecole fleurie	136,50							

LIBELLE	2017		2018		2019		2020	
	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel
	Réalisé		Réalisé		Réalisé		Prévu	
Le cahier des parents	345,00		345,00		345,00		345,00	
APEL Ecole Notre Dame	290,00		290,00		290,00		290,00	
APE Nonant le pin	1 944,00		1 944,00		300,00		300,00	
APE Gacé "Les petits loups gacéens"			250,00		250,00		250,00	
Classes de découverte								
▣ Ecole Notre Dame- Clecy	780,00		1 950,00					
▣ Ecole Notre Dame					3 798,00		1 632,00	
▣ Ecole Sainte Thérèse								
▣ Ecole Ange Gardien - Ste Thérèse					960,00		450,00	
* Ecole du Sap-								
▣ sortie Puy du fou					336,00			
▣ Action école et cinéma					180,00			
* Sap classe piscine					576,00			
Sap classe piscine							624,00	
Classe découverte (CE2)							312,00	
* Ecole G Flaubert -								
* Vint classe piscine	1 840,00		702,00	264,00	690,00		690,00	
* Vint Arts improvisés			2 100,00					
▣ Classe de mer Montmartin sur mer					684,00			
Classe au Puy du Fou							684,00	
* Ecole de Crouttes	336,00							
Cirque						984,00		
Classe Piscine					270,00		270,00	
Sortie Le Havre					240,00			
USEP - Ecole du Sap	400,00		400,00		400,00		400,00	
Ecole Ste Gauburge								
Classe de neige : 24 élèves * 9 jours	2 688,00		1 296,00					
Classe de neige : 20 élèves * 10 jours					1 260,00			
Classe de neige : 25 élèves * 6€*10 jours							1 500,00	
Classe d'équitation : (27+24 élèves)	1 302,00		1 152,00					
Classe d'équitation :)					1 872,00			
Classe d'équitation :(40*6€*4j)							960,00	
A Hambers (47*6€*3j)							846,00	
Secteur du Merlerault								
Ecole privée St Joseph								
Stage natation Asnelles 12 élèves								
Séjour Ste Yvière - 23 el								
Cantine ogec Merlerault	3 331,00		3 335,00					
Lycée Vérel - Cantine de 01/17 à 07/17 et regul	5 265,00		3 522,00	6 213,00				
OGEC -	1 420,00		1 420,00					
Zoo de la Flèche - Ecole St Joseph Le Merlerault			594,00					
Athis Val de Rouvre-Ecole St Joseph							234,00	
Ecole Nonant le Pin								
Londres - 27 CM x 15€ x 4J	1 620,00							
Piscine - 45 el x 7j (Fres payées à l'article)								
Classe de Mer : 47 élèves * 5 jours			1 410,00					
A Vouneuil sur Vienne, près du Futuroscope							2 010,00	
Ecoles extérieures								
Aube - Ecole comtesse de Ségur								
Chailloue - Classe de neige		90,00						

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	11 592 171,01	10 381 495,54
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		1 210 675,47
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	11 592 171,01	11 592 171,01
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) (1)	4 692 837,47	6 069 561,97
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 279 261,24	2 199 120,93
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	2 296 584,19	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	8 268 682,90	8 268 682,90
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	19 860 853,91	19 860 853,91

- Section d'investissement : **8 268 682.90 €**
- Section de fonctionnement : **11 592 171.01 €**

6- CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu l'évolution des budgets

■ **Décide** d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer les conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée concernant les projets suivants :

- **Aménagement du bourg de NONANT LE PIN**
- **Aménagement du bourg d'ECHAUFFOUR**

DIVERS

Monsieur PINHO annonce que le Tour de Normandie 2020 est annulé, il y aura certainement un copié collé pour 2021.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15.